Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260504-D2026048B-DE

Retiers

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 04 MAI 2026

Date de Convocation : 28/04/2026

Mise en ligne le 05/05/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 26
Quorum : 14

L'an deux mille vingt six
Le lundi 04 mai à 20 heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. LE VERGER, Mme AUBERT PLARD, M. DELENCLOS, M. LUGAND, Mme MASSARD, M. GUIBERT, M. BRÉAL, Mme GARNIER, Mme VILFEU, Mme GAUTIER, M. BOTTIER, Mme CORGNE LAVIGNE, M. LECELLIER, M. CARRÉ, Mme LEGGERI, M. HUGER, Mme PORAS, Mme BOUCHET, Mme KIRIOLET, Mme SOURDRILLE, M. BONNIER, M. LANOË, M. SANDOZ, M. SOLLIER

EXCUSÉE : Mme FERRÉ

POUVOIR :

SECRÉTAIRE : Mme Amélie AUBERT PLARD est nommée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2026-48 – Finances locales – Admission en non-valeur

Madame PERON, adjointe au Maire en charge des finances, présente le rapport suivant :

Rapport :

Une demande d'admission en non-valeur concernant des créances irrécouvrables a été transmise par le service de gestion comptable pour un montant total de 1 159,03 €.

Cette situation résulte de dettes de cantine et de garderie relatives aux années 2021, 2022, 2023 et 2024, pour lesquelles les poursuites engagées sont restées sans effet, en raison notamment de débiteurs disparus ou de montants restant à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'admission en non-valeur de cette somme de 1 159,03 € et à imputer la dépense correspondante à l'article 6541 (mandat de non-valeur).

Ceci exposé,

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260504-D2026048B-DE

Approuve l'admission en non-valeur des créances proposées pour un montant total de 1 159,03€

Précise que la dépense correspondante sera imputée au budget communal 2026 (article 6541 – Créance admises en non-valeur).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
Ille-et-Vilaine

La secrétaire de séance

Amélie AUBERT PLARD